

Réf : CNIG 2023-031

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA REUNION DU COMITE DE DEPLOIEMENT DE LA BAN

Liste des participants

Nom	Fonction
Bertrand MONTHUBERT	président du CNIG
Frédérique WILLIAMS	BAN – IGN
Yann DONNART	BAN - IGN
Ariane ROSE	BAN - ANCT
Olivier DELTEIL	BAN - DINUM
Patrick SILLARD	INSEE
Muriel BARLET	INSEE
Frédéric MINODIER	INSEE
Jean-François BARON	INSEE
Marina FAGES	DGFIP
Véronique BAYSSIE-TANGUY	DGFIP
Anthony GUEROUT	AMF
Maël REBOUX	Support pour AMF
Jean-Marie SEITE	CNIG président du pôle de coordination avec les territoires
Pierre LAULIER	CNIG secrétaire général

Pièce jointes :

- Présentations faites en séance disponibles sur <https://cnig.gouv.fr/comite-de-deploiement-de-la-base-adresse-nationale-a25933.html>

Les présentations ci-jointes ont servi de support aux échanges suivants.

Echanges

Travaux de la BAN en lien avec le recensement de la population

L'Insee rappelle que le recensement se base sur une liste de logements et non sur une liste d'adresse. La BAN seule n'est pas suffisante pour répondre aux besoins du recensement mais elle pourrait être utilisée pour mettre à jour les éléments d'adressage, à condition que les systèmes d'information partagent un identifiant commun qu'il conviendrait que les communes initialisent.

Certaines questions sont liées à la montée en puissance de la BAN, toutes les communes n'ont pas des adresses certifiées. La qualité des adresses de la BAN n'est donc pas la même partout. Il faudra sans doute traiter différemment les communes avec ou sans BAL.

L'INSEE estime que l'articulation entre la BAN et le RIL/Omer ne peut être faite tant qu'il n'y a pas d'identifiant stable de l'adresse, car c'est indispensable pour le suivi des mises à jour.

L'identifiant actuellement disponible dans la BAN est une clé d'interopérabilité qui intègre une composante venant du code Rivoli de la DGFIP et n'a pas une stabilité suffisante. La définition d'un identifiant unique et stable est dans les priorités de l'équipe BAN qui travaille également sur les règles de gestion lors de création ou modification de l'adresse.

Il reste encore à travailler sur les outils, guides de bonne pratique et l'accompagnement des communes pour mettre en œuvre ces règles de gestion.

Par ailleurs la BAN peut être mise à jour en temps réel par les communes et il y a bien une date d'actualité à l'adresse, et la liaison entre les différentes évolutions de l'adresse se fera grâce à son identifiant stable.

Le RIL s'alimente par les permis de construire, donc si dès l'instruction des permis de construire on a l'identifiant BAN, alors l'alimentation des adresses dans le RIL sera facilitée. Il y a une base des bâtiments en train de se construire, donc cela devrait pouvoir aider pour alimenter les adresses via les permis de construire.

Il est donc important d'avoir un schéma global montrant l'articulation, à terme, des différents référentiels et identifiants adresse – voies – bâtiments.

L'INSEE considère qu'un groupe de travail pourrait être mis en place avec les acteurs du recensement notamment des communes dans le cadre de la CNERP (Commission nationale d'évaluation du recensement de la population) pour permettre de rentrer dans le concret de ce qu'il faudra faire et de la charge que cela représente pour chacun des acteurs. Pour cela il est nécessaire de disposer d'une meilleure vision sur le calendrier de mise en place de l'identifiant.

Pour arriver à un niveau de qualité suffisant, l'INSEE pointe le besoin d'avoir des personnes gestionnaires chargées de faire du contrôle, de l'animation de l'accompagnement des communes. Il convient -dans une structure idoine- d'évaluer quantitativement ces besoins et les charges potentielles associées, avant d'étudier à qui les confier, en lien avec les tutelles des institutions concernées. L'accompagnement des communes pourrait ne pas reposer sur un seul acteur.

Les synergies avec le recensement de la population devront être examinées dans le contexte de la CNERP.

Pour l'AMF, les communes, et notamment les plus petites, font remonter le besoin de simplification et de mise en place effective du « dites-le nous une fois » avec une seule base d'adresse nationale. Il faut faire confiance aux communes pour saisir, contrôler et mettre à jour leurs adresses à partir du moment où les processus sont simples. L'Insee rappelle que le recensement ne peut pas se faire à partir d'une liste d'adresse seule et que sa préparation nécessitera toujours un travail spécifique des communes qui en règle générale ne pose pas de problème. L'Insee indique qu'il se tient à la disposition des acteurs pour présenter la méthode de recensement au-delà des réunions locales organisées chaque année si cela est nécessaire.

Des éléments de calendrier pourront être fournis prochainement, les premiers identifiants seront attribués sur les communes disposant d'une BAL certifiée. Un point d'avancement sera fait lors des prochains ateliers de l'Adresse-lab.

Ces informations calendaires sur la montée en puissance et la mise en place de l'identifiant ainsi que de projection d'articulation avec une base des bâtiments sont nécessaires à l'INSEE pour pouvoir organiser la planification de l'utilisation de la BAN.

Des expérimentations pourront commencer sur les communes avec des BAL certifiées.

Schéma

Un premier scénario de schéma est présenté pour l'articulation de la BAN avec le système de l'INSEE, celui-ci devra être complété avec la prise en compte des futures bases des bâtiments et des voies.

Point sur le GT standard adresse

Une équipe de pilotage et de rédaction a été constituée, une série de 6 ateliers de réflexion a été planifiée, quatre ont déjà été tenus.

Les échanges ont porté les composants d'adresse (composants cœur : commune, numéro, voie, lieu-dit et composants hors BAN : bâtiment, escalier, étage, local)

La prochaine étape est de travailler à des vues métier permettant de représenter l'usage de l'adresse en fonction des usages (distribution-livraison, points de raccordement de réseaux, gestion des bâtiments, gestion foncière, gestion des voies).

Conclusions

- ⇒ L'INSEE a une attente forte en matière d'identifiant unique et de visibilité sur la perspective d'une base des bâtiments
- ⇒ Des éléments de projection calendaire sont nécessaires pour planifier les travaux d'articulation, et lancer la réflexion sur les ressources nécessaires à l'accompagnement des communes et à la mise en qualité de la BAN.
- ⇒ Un premier schéma fonctionnel global d'articulation de la BAN avec les autres systèmes d'information avec la prise en compte des futures bases des bâtiments et des voies devra être initié.
- ⇒ Les membres du comité de déploiement sont invités à participer activement au GT sur le standard Adresse
- ⇒ Un point d'avancement sera fait lors du plénier du CNIG du 30 mai.

Prochaine réunion

- ⇒ **La prochaine réunion du comité de déploiement se tiendra le mardi 26 septembre 2023 de 11h00 à 13h00**